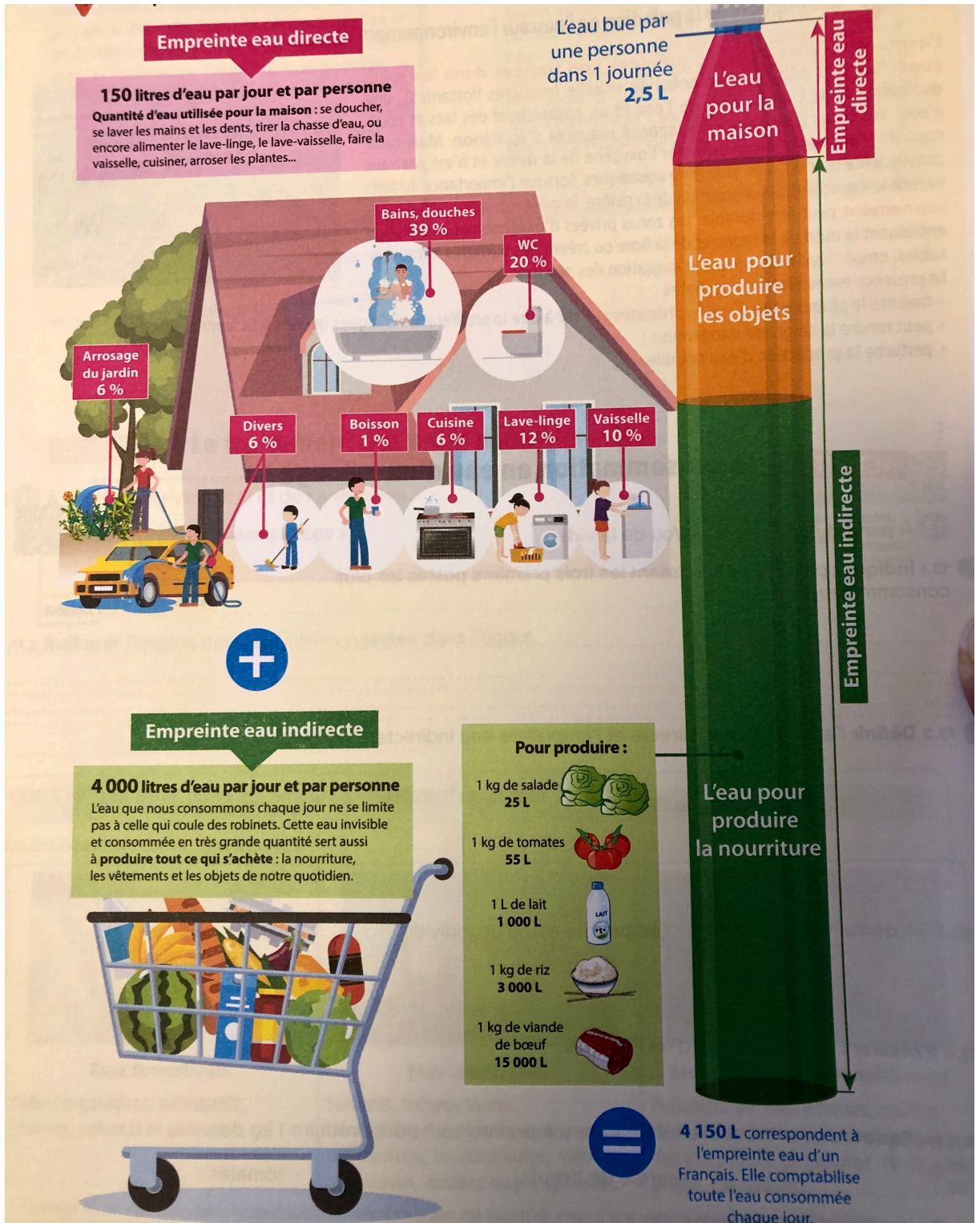


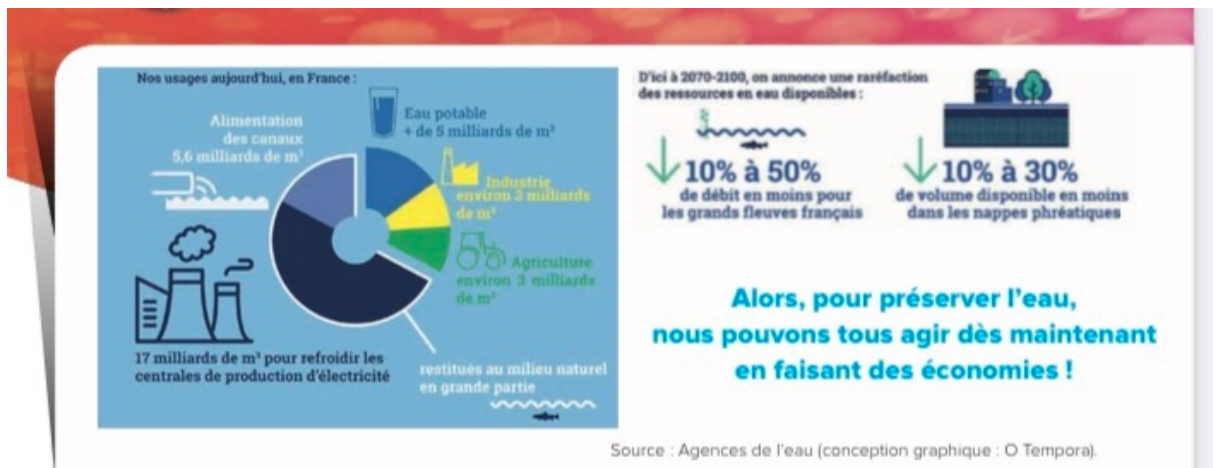
Séance 2 – PSE - L'eau et le développement durable

Attention pour des raisons de mise en page le document 2 se trouve avant le document 1.

Document 2 : L'empreinte eau



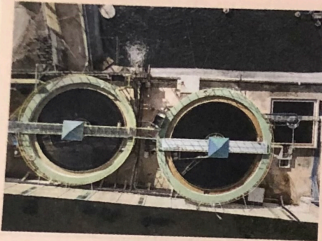
Document 1 : Les usages de l'eau



Document 3 : Des mesures collectives pour préserver la qualité de l'eau

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles ont pour mission de réduire les pollutions de toutes origines et de protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

1 Recyclage de l'eau dans les industries.



2 Mise en place par les industries d'une technologie moins gourmande en eau.

3 Mise en place de taxes fondées sur le principe « pollueur-payeur ».

4 Entretien et réparation des réseaux de distribution d'eau pour éviter les fuites.



5 Restauration des rivières et des zones humides.



6 Depuis 2017, interdiction d'utiliser des désherbants chimiques (glyphosate) sur la voie publique, dans les parcs et forêts.

7 Protection des captages d'eau potable.



8 Mises aux normes des stations d'épuration.



9 Réduction des pollutions agricoles.

